

Bilan de l'entente
pour le développement dynamique
du secteur agroalimentaire de la Gaspésie
et des Îles-de-la-Madeleine



Présenté par :

la Direction régionale de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine
du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
et
la Table de concertation agroalimentaire de la Gaspésie

Mai 2012

Table des matières

1. Une entente spécifique... mais pourquoi donc?.....	1
2. La mise en œuvre de l'entente spécifique.....	2
3. Le fonctionnement du PRDA et du FRDA.....	3
4. Résultats des engagements autres que ceux du PRDA.....	4
5. Les résultats du PRDA	4
6. Les retombées du PRDA	10
7. Constats.....	12
8. En conclusion	13
9. Recommandations	14

Tableaux

Tableau 1 - Participation financière du MDEIE et de Tourisme Québec.....	4
Tableau 2 - Répartition des investissements et aide financière consentie par le PRDA.....	5
Tableau 3 - Répartition des entreprises agricoles et des projets soutenus par le PRDA.....	6
Tableau 4 - Répartition des projets et engagements financiers du PRDA par volet.....	8
Tableau 5 - Répartition des projets d'entreprises et engagements financiers du PRDA par profil d'entreprises	9
Tableau 6 - Impact potentiel de l'augmentation des unités de production sur les recettes annuelles des entreprises ayant bénéficié du PRDA	10
Tableau 7 - Emplois créés et maintenus grâce au PRDA	11

1. Une entente spécifique... mais pourquoi donc?

Voilà maintenant près d'une décennie que le secteur agroalimentaire de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine s'inscrit dans une démarche de planification stratégique. Cet exercice a assurément favorisé la concertation des différents acteurs du secteur, permis leur mobilisation et la réalisation d'actions structurantes pour le développement du secteur agroalimentaire de la région.

Cependant, avec la baisse constante du nombre d'entreprises agricoles qui est passé, en 2005, sous le seuil des 300, force a été de constater à ce moment que les entreprises du secteur avaient besoin d'outils plus adaptés pour faire face aux nombreux défis qui s'offrent à elles. Il devenait primordial que les entreprises aient un revenu plus intéressant afin qu'elles maintiennent leurs opérations et assurent leur pérennité.

Bien entendu, plusieurs organismes de la région viennent en aide aux entreprises du secteur, que ce soit sur le plan financier ou encore sur le plan de l'accompagnement. Mais certains besoins avaient du mal à être comblés par les mesures et les programmes existants. C'est du moins le constat que nous avons fait en 2005 lors des consultations qui allaient mener à l'élaboration de la planification stratégique 2005-2010 « Faire sa marque dans le respect du milieu ».

Partant du fait que certains outils manquaient pour l'atteinte des objectifs que le secteur s'était fixés, plusieurs intervenants ont donc réfléchi à une approche globale d'accompagnement dans laquelle les entreprises devaient effectuer un diagnostic, élaborer un plan d'affaires et s'assurer d'utiliser des outils adéquats de gestion, de contrôle et de régie.

Ces réflexions nous portaient ainsi à croire qu'il devenait tout indiqué de mettre en place une mesure spécifique qui soutiendrait la mise en œuvre de la planification stratégique du secteur et donc, aiderait les entreprises en plus d'assurer leur pérennité. Diverses représentations ont été faites en ce sens.

Une entente est née!

Le 5 septembre 2006, une entente de 2 540 000 \$ était donc annoncée pour appuyer la mise en œuvre de la planification stratégique 2005-2010 du secteur agroalimentaire de la région.

Cette entente impliquait le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), la Conférence régionale des élus Gaspésie-Îles-de-

la-Madeleine (CRÉGÎM), le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE) ainsi que le ministère du Tourisme. De façon plus détaillée, elle s'est traduite par la signature d'une entente spécifique qui, elle, a entraîné la création du Fonds régional de développement de l'agroalimentaire (FRDA) et la mise en place du Programme régional de développement de l'agroalimentaire (PRDA). Une somme de 2 130 000 \$ a été attribuée au PRDA. Dans le cadre de cette même entente spécifique, le MDEIE convenait de réserver 210 000 \$ à même ses programmes pour le développement du secteur agroalimentaire. Au total, 2 340 000 \$ étaient disponibles pour les entreprises du secteur.

Mentionnons que, de son côté, le ministère du Tourisme a convenu d'une entente administrative selon laquelle il réservait, à même ses programmes, une somme de 200 000 \$ afin de permettre la réalisation de projets structurants de nature agroalimentaire présentant un fort potentiel touristique pour la région.

Le 6 janvier 2010, le FRDA a été bonifié d'une aide financière additionnelle de 920 000 \$, le portant ainsi à 3 050 000 \$, afin de poursuivre l'entente qui prenait fin le 31 mars 2010.

Voici les quatre axes sur lesquels le PRDA a agi :

1. Aide au développement et à la consolidation des entreprises en agroalimentaire et à la production de produits de créneaux;
2. Aide à l'innovation, à l'expérimentation et au développement d'expertise;
3. Soutien à la relève et appui à l'établissement des entreprises agricoles et agroalimentaires;
4. Soutien aux initiatives de mise en valeur du territoire et des activités agricoles.

2. La mise en œuvre de l'entente spécifique

À la suite de la signature de l'entente, un comité de mise en œuvre, composé de représentants des signataires, a été formé. Ce dernier avait pour mandat d'établir les conditions, les règles et les principes de fonctionnement de même que la forme et le contenu de la reddition de compte. Ce comité a aussi clarifié les responsabilités et mandats du MAPAQ dans la gestion du PRDA et ceux de la CRÉGÎM dans l'administration du FRDA.

Conformément à l'entente, un comité de gestion du PRDA, comprenant les signataires de l'entente et La Financière agricole du Québec (FADQ), a également été mis en place dans le but de recommander les projets.

Par ailleurs, un comité de partenaires réunissant le MAPAQ, la Fédération de l'UPA Gaspésie–Les Îles et la FADQ a participé à l'élaboration du PRDA et du guide administratif en établissant les mesures d'aide en matière de clientèles, les taux d'aide, les modulations régionales ainsi que les conditions et les règles administratives. À l'issue de ces travaux, la version finale du PRDA fut adoptée par le comité de mise en œuvre. Finalement, le projet d'entente spécifique, appuyé du PRDA, a reçu l'approbation du Conseil du trésor et a fait l'objet d'un décret gouvernemental préalablement à sa signature par les partenaires impliqués.

Ce mode de fonctionnement avec les différents comités, dont celui des partenaires, a fortement contribué au succès de l'entente spécifique. L'implication du milieu (UPA, Table de concertation, FADQ, Gaspésie Gourmande, Bon Goût frais des Îles de la Madeleine, etc.) dans la réflexion sur l'identification des enjeux et défis du secteur a permis de clarifier les objectifs et les moyens à mettre en place. Tout cela a contribué à la cohérence et la cohésion du secteur dans la vision et dans les actions. Cette démarche a également fait en sorte que tous étaient solidaires des décisions et des orientations convenues.

3. Le fonctionnement du PRDA et du FRDA

Pour se prévaloir du PRDA, les entreprises agricoles et agroalimentaires devaient fournir un diagnostic et un plan d'affaires accompagnés de leur demande d'aide financière. Quant aux organismes, ils devaient soumettre leur demande d'aide financière avec la description de leur projet, des coûts et des objectifs recherchés. Le demandeur se voyait alors assigner un conseiller du MAPAQ qui l'accompagnait dans la définition de son projet, recueillait les renseignements relatifs à la demande, procédait à son analyse en se référant au guide administratif établi et faisait ses recommandations au comité de gestion du PRDA.

À partir de ces recommandations, le comité rendait une décision quant à la contribution du PRDA. À la suite de cette décision, il y avait émission d'une lettre d'offre dans le cas d'une décision favorable ou encore d'une lettre de refus dans le cas d'une décision défavorable. La lettre d'offre préparée par le MAPAQ, au nom de la CRÉGÎM, tenait lieu de protocole d'entente sur la teneur du projet, son échéancier de réalisation et l'engagement budgétaire du FRDA.

Une fois le projet accepté, le conseiller du MAPAQ accompagnait le promoteur en s'assurant que sa réalisation était conforme à la lettre d'offre. Pour les versements de l'aide financière, le MAPAQ recevait les pièces justificatives et préparait les approbations de paiement pour la CRÉGÎM qui faisait les déboursés à même le FRDA. Ce processus

administratif était supporté par une base de données permettant le suivi des projets ainsi que des engagements et paiements réalisés au FRDA.

4. Résultats des engagements autres que ceux du PRDA

Tel que mentionné plus tôt, le MDEIE et Tourisme Québec, tous deux partenaires de l'entente sur le développement de l'agroalimentaire, ont décidé de mettre à contribution leurs propres programmes. Ils se sont engagés sous forme de prêts ou de subventions pour des interventions totalisant **1 049 385 \$**. Ainsi, en attribuant un équivalent d'aide financière directe de 33 % pour les prêts garantis au programme de soutien aux projets économiques (PSPE), l'aide totale consentie est évaluée à **812 575 \$**. Comme l'indique le tableau 1, la participation financière du MDEIE est allée au-delà des montants réservés aux entreprises agroalimentaires.

Tableau 1 - Participation financière du MDEIE et de Tourisme Québec

Partenaire	Mesures	Montant		
		Engagé	Équivalent aide directe	Engagement pour la durée de l'entente
MDEIE	PSPE (prêt avec congé d'intérêt)	338 300 \$	101 490 \$	210 000 \$
	Villes mono-industrielles	482 618 \$	482 618 \$	
	Soutien aux partenariats et aux filières industrielles	28 467 \$	28 467 \$	
Tourisme Québec	Programme régulier	200 000 \$	200 000 \$	200 000 \$
Total		1 049 385 \$	812 575 \$	

5. Les résultats du PRDA

En mai 2012, 138 projets réalisés au sein de 110 entreprises et organismes ont été soutenus par le PRDA, totalisant des engagements budgétaires de 2 847 815 \$, pour une moyenne de 20 636 \$ par projet. Des investissements totaux d'environ 19,4 M \$¹ ont été réalisés, soit une moyenne de 140 670 \$ par projet. Ainsi, l'effet levier du PRDA en terme d'investissements totaux est de l'ordre de 6,8 \$ pour chaque dollar investi.

Le solde non engagé du FRDA, en mai 2012, était de 110 685 \$. Dans une recommandation de mai 2010, le comité de gestion du PRDA avait indiqué que les sommes non utilisées dans le FRDA, principalement occasionnées par les désengagements,

¹ Selon les plans d'affaires déposés

servent exclusivement pour des projets du volet 4 visant à soutenir des initiatives de mise en valeur du territoire et des activités agricoles. Des projets du volet 4 sont donc en cours de réalisation et certains autres pourraient être à venir. Les règles administratives du programme sont respectées et le comité de gestion du PRDA autorise l'ensemble de ces projets. Le FRDA sera opérationnel jusqu'à épuisement du fonds, et ce, en accord avec la CRÉGÎM.

À noter que le C.T. général autorisait la CRÉGÎM à utiliser 3 % de l'enveloppe pour le financement des dépenses de fonctionnement relatives à la gestion de l'entente; ce qui représente un montant de 91 500 \$.

Tableau 2 - Répartition des investissements et aide financière consentie par le PRDA

MRC	Investissements		Aide financière PRDA		Investissement moyen/projet	Aide financière moyenne/projet
	Montant	%	Montant	%		
Avignon	6 053 877 \$	31 %	899 268 \$	32%	172 968 \$	25 693\$
Bonaventure ²	6 705 908 \$	35 %	1 086 959 \$	38%	126 527 \$	20 509 \$
La Côte-de-Gaspé	514 077 \$	3 %	137 718 \$	5%	102 815 \$	27 544 \$
La Haute-Gaspésie	1 670 376 \$	9 %	196 051 \$	7%	139 198 \$	16 388 \$
Le Rocher-Percé	1 885 021 \$	10 %	282 537 \$	10%	94 251 \$	14 127 \$
Les Îles-de-la-Madeleine	2 583 225 \$	13 %	245 281 \$	9%	198 710 \$	18 868 \$
Total	19 412 484\$		2 847 815		140 695 \$	20 636 \$

Les interventions du PRDA sont réparties sensiblement au prorata des entreprises agricoles comme le démontre le tableau 3.

² La MRC de Bonaventure compte cinq projets (chaux) à portée régionale ayant reçu des aides financières totalisant 181 757 \$

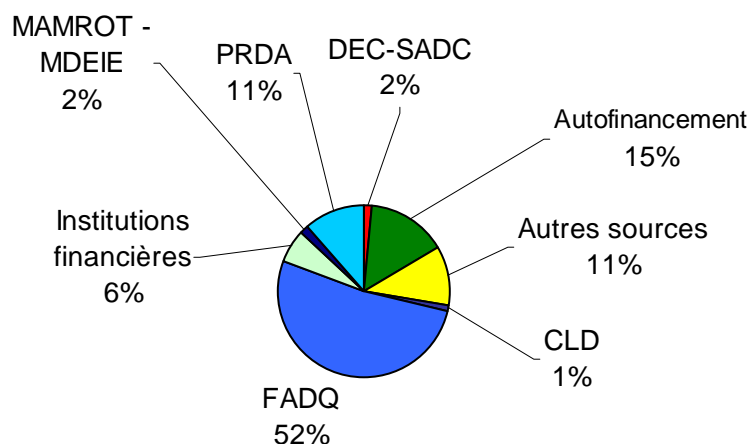
Tableau 3 - Répartition des entreprises agricoles et des projets soutenus par le PRDA

MRC	Entreprises agricoles GÎM		Nombre de projets	
	Nb	%	Nb	%
Avignon	72	26	35	25
Bonaventure	97	35	53	38
La Côte-de-Gaspé	16	6	5	4
La Haute-Gaspésie	30	11	12	9
Le Rocher-Percé	34	12	20	14
Les Îles-de-la-Madeleine	25	9	13	9
Total	274³		138	

Le financement de ces projets est assuré à partir de diverses sources, dont la FADQ qui constitue le principal bailleur de fonds avec 52 % de celles-ci. La FADQ a cumulé des prêts de l'ordre de 12,8 M\$ pour des investissements en lien avec le PRDA. Les 98 prêts associés à des projets du PRDA représentent environ 28 % du total des prêts autorisés entre 2006 et 2010. De plus, quatre entreprises ont obtenu une subvention au démarrage et neuf autres une subvention à l'établissement de la FADQ.

Comme autres sources de financement, les mises de fonds des entreprises représentent 15 % de l'apport financier des projets. Enfin, les ministères et organismes totalisent une contribution équivalant à 5 % des investissements totaux.

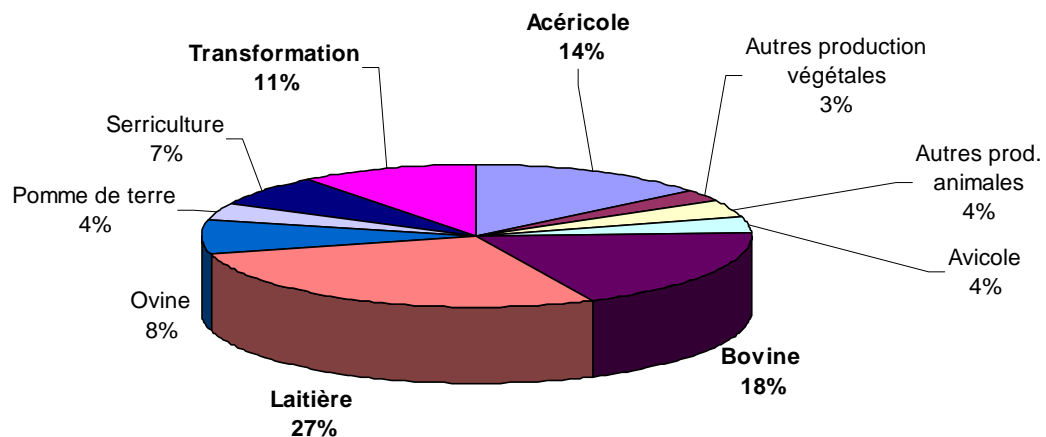
Figure 1 – Répartition des sources de financement des différents projets



³ Selon la fiche d'enregistrement 2007, MAPAQ

Les entreprises agroalimentaires ont reçu la majeure partie de l'aide financière, puisque les sommes engagées aux organismes régionaux, dans le volet 4, ne représentent que 10 %. Au niveau de la répartition des projets par secteur d'activités, ce sont les productions laitière et bovine qui dominent avec près de 45 %, suivies de la production acéricole avec 14 % des engagements comme on peut le constater à la figure 2.

Figure 2 - Répartition des sommes engagées aux entreprises par secteur d'activité



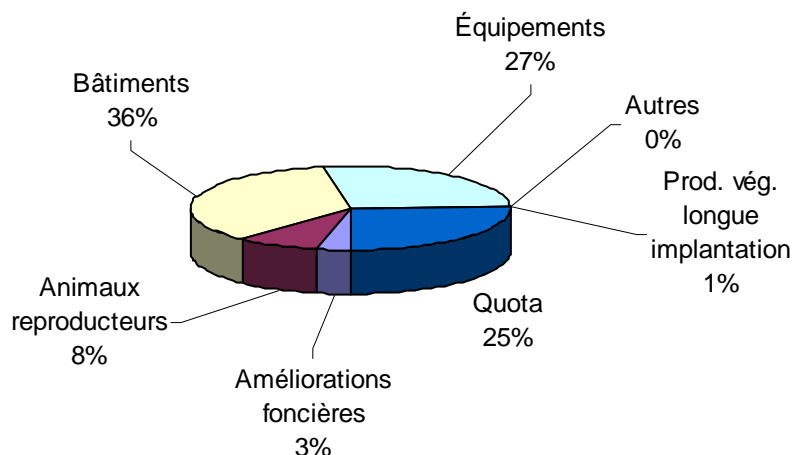
Pour ce qui est de la nature des investissements totaux prévus dans ces projets, elle se divise en sept grandes catégories. Parmi celles-ci, la construction de bâtiments et les achats de quota et d'équipements dominent puisque ces trois catégories représentent 88 % des investissements.

Pour le quota, le versement de l'aide financière représentait l'équivalent du remboursement des intérêts pour son achat durant une période de cinq ans. Cette aide représentait un taux de 18 %. En ce sens, le quota n'était pas subventionné, seulement les intérêts reliés à cet investissement.

On constate que les investissements productifs⁴, c'est-à-dire ceux qui ont un impact direct sur le revenu des entreprises, comptent pour près de 34 % des investissements admissibles. Enfin, rappelons que les investissements totaux des projets retenus sont de l'ordre de 19,4 M\$ pour des investissements admissibles au PRDA de 14,7 M\$.

⁴ Le quota, les animaux reproducteurs et les productions végétales à longue implantation sont considérés comme des investissements productifs.

Figure 3 : Répartition des investissements admissibles⁵ au PRDA selon les catégories



Maintenant, voyons la répartition des projets entre les quatre volets du PRDA. Notons que les volets 1 et 3 s'adressent spécifiquement aux entreprises agricoles et agroalimentaires et qu'ils offrent un soutien à la consolidation et au développement ainsi qu'à l'établissement de la relève. Comme le démontre le tableau 4, ces deux volets ont connu le plus de succès puisqu'ils représentent 88 % des projets retenus et 89,7 % des montants engagés.

Tableau 4 - Répartition des projets et engagements financiers du PRDA par volet

Nombre total de projets : 138 Montants engagés : 2 847 815 \$		Nombre	% des projets	Montants engagés	% des montants engagés
Engagement par volet du PRDA					
Volet 1 Aide au développement et à la consolidation	105	76 %	1 908 887 \$	67 %	
Volet 2 Aide à l'innovation à l'expérimentation	3	2 %	3 760 \$	0,1 %	
Volet 3 Soutien à la relève agricole	17	12 %	646 791 \$	22,7 %	
Volet 4 Soutien aux initiatives de mise en valeur du territoire et des activités agricoles	13	9 %	288 377 \$	10,1 %	

Nous avons établi, chez les entreprises bénéficiaires du PRDA, deux types de profil, soit financier et relève. Le PRDA prévoyait une modulation qui tenait compte, entre autres, de ces profils en faisant varier le mode de versement de l'aide financière. Dans le cas de la relève, le taux d'aide financière ainsi que le maximum admissible pouvaient varier selon la situation.

⁵ Aux volets 1 et 3.

Le profil financier compte trois catégories. Une première correspond aux *entreprises en démarrage* parmi lesquelles on retrouve les nouvelles entreprises. La seconde catégorie regroupe les entreprises en *difficulté financière ou en consolidation*, dans laquelle on retrouve les entreprises en situation financière précaire ou celles qui réalisent d'importants projets de développement fragilisant leur trésorerie. La troisième catégorie est celle des *entreprises stables*, qui inclut les entreprises en phase normale de croissance et d'amélioration de leurs infrastructures.

Le profil relève se divise en quatre catégories. La première correspond aux entreprises n'ayant *aucune relève* à court et moyen termes. La deuxième comprend les entreprises détenues *minoritairement* par une *relève diplômée*. La troisième compte les entreprises détenues *majoritairement* par une *relève agricole diplômée*. Enfin, la quatrième regroupe les entreprises propriétés d'une *relève agricole non diplômée*.

À partir de ces profils, nous constatons que 63 % des projets totalisant 58 % des montants engagés⁶ se réalisent sur des entreprises stables, alors que les entreprises en démarrage représentent 24 % des projets et 31 % des engagements. Quant aux entreprises en difficulté financière ou en consolidation, elles comptent pour 13 % des projets avec 11 % des sommes engagées.

Pour le profil relève, 74 % des entreprises bénéficiaires ont déclaré n'avoir aucune relève à court et moyen termes, alors que 26 % d'entre elles contribuaient à l'établissement d'une relève. Les entreprises établissant une relève agricole diplômée représentent tout de même 15 % des projets et 28 % de l'aide financière consentie au PRDA (référence tableau 5).

Tableau 5 - Répartition des projets d'entreprises et engagements financiers du PRDA par profil d'entreprises

Nombre total de projets : 123 Montants engagés : 2 565 677 \$		Nombre	% des projets	Montants engagés	% des montants engagés
Profil financier des entreprises bénéficiaires du PRDA					
Démarrage		30	24 %	804 034 \$	31%
Difficulté financière/consolidation		16	13 %	269 809 \$	11%
Stable		77	63 %	1 491 834 \$	58%
Profil relève des entreprises bénéficiaires du PRDA					
Aucune relève		91	74 %	1 629 707 \$	63%
Relève diplômée majoritaire (50 % et plus)		15	12 %	586 796 \$	23%
Relève diplômée minoritaire (20-49 %)		4	3 %	119 994 \$	5%
Relève non diplômée		13	11 %	229 180 \$	9

⁶ Du total engagé aux entreprises

6. Les retombées du PRDA

Aux fins d'évaluation des retombées du PRDA, nous nous sommes limités aux éléments mesurables à notre disposition. Ainsi, nous présentons les retombées pressenties sur les revenus agricoles, l'économie régionale et l'emploi.

Du point de vue des retombées sur les revenus agricoles, nous avons estimé celles-ci en évaluant l'effet de l'augmentation des unités de production⁷ sur les recettes monétaires des entreprises pour les productions acéricole, laitière, bovine et ovine. Cette approche empirique, quoiqu'elle sous-estime l'augmentation totale du revenu des entreprises et qu'elle ne tient pas compte des gains de productivité ou d'économies d'échelles engendrés par les investissements réalisés, nous permet tout de même d'estimer l'augmentation des revenus de production.

Ainsi, comme le démontre le tableau ci-dessous, l'augmentation des unités de production des entreprises ayant bénéficié du PRDA, pour les productions concernées, engendrerait une augmentation totale des revenus agricoles de l'ordre de **1 986 420 \$**. Ces augmentations de revenus agricoles représentent une croissance de l'ordre de 10 à 26 % du revenu régional par secteur de production.

Tableau 6 - Impact potentiel de l'augmentation des unités de production sur les recettes annuelles des entreprises ayant bénéficié du PRDA

Productions	Nombre d'entreprises	Engagements	Hausse des unités de production	Recettes annuelles additionnelles anticipées ⁸	Revenu régional par secteur de production	Impact des recettes sur revenu régional
Acéricole	12	359 302 \$	115 612 entailles	429 209 \$	1 649 967 \$	26 %
Laitière	18	710 105 \$	125 kg de MG	771 146 \$	4 527 368 \$	17 %
Bovine	28	440 747 \$	563 vaches	639 005 \$	4 335 053 \$	15 %
Ovine	11	226 896 \$	516 brebis	147 060 \$	1 426 039 \$	10 %
Total				1 986 420 \$		

Enfin, pour les entreprises œuvrant dans des secteurs de production pour lesquels il est moins aisé de présenter un indicateur sur l'augmentation des revenus, il est tout de même intéressant de préciser que plusieurs d'entre elles ont investi dans des actifs productifs. Que ce soit par l'ajout de serres ou la mise en place de kiosques à la ferme afin de développer les circuits courts de commercialisation ou encore par le

⁷ Prévisions d'acquisition d'unités de production pour les projets acceptés par le comité de gestion du PRDA.

⁸ Basées sur les prix de 2007

développement de produits transformés à valeur ajoutée, tous ces projets contribuent à accroître les revenus des entreprises.

Au niveau des retombées directes sur l'économie régionale, il y a tout d'abord celles liées aux investissements réalisés par les entreprises et puis, celles qui résultent de leur croissance avec leur effet sur les opérations courantes. La croissance des entreprises engendre par le fait même une augmentation des revenus ainsi que des dépenses dont les achats d'intrants (carburants, fertilisants, semences, aliments, etc.) auprès des entreprises régionales en amont de la production. Pour ce qui est des impacts générés par les investissements réalisés dans le cadre du PRDA, les projets en cours démontrent que le tiers des dépenses admissibles encourues sont effectuées dans la région immédiate. Cette proportion est tout de même considérable tenant compte que les achats de quota, d'animaux et d'équipements, qui représentent à eux seuls plus de 60 % des investissements (voir Figure 2), sont faits à l'extérieur de la région en l'absence de fournisseurs locaux.

L'objectif principal du PRDA était d'assurer la pérennité des entreprises agricoles certes. Toutefois, il est important de souligner qu'il a eu des retombées positives en matière d'emplois. Les estimations faites dans les plans d'affaires des promoteurs indiquent que le PRDA pouvait créer 87 nouveaux emplois et contribuer à la consolidation de 379 autres.

Tableau 7 - Emplois créés et maintenus grâce au PRDA

	Emplois créés			Emplois consolidés			Total
	Permanent	Temporaire	Ss-total	Permanent	Temporaire	Ss-total	
Avignon	8	6	14	38	45	83	97
Bonaventure	13	9	22	131	56	187	209
La Côte-de-Gaspé	2	5	7	7	5	12	19
La Haute-Gaspésie	5	4	9	12	13	25	34
Le Rocher-Percé	2	21	23	19	8	27	50
Les Îles-de-la-Madeleine	5	7	12	34	11	45	57
Total	35	52	87	241	138	379	466

En résumé, chaque dollar investi par le PRDA :

- génère plus de 6,8 \$ d'investissements;
- injecte directement 2 \$ dans l'économie locale (soit le tiers des 6 \$ d'investissements);
- accroît les revenus agricoles de 1,10 \$ à 1,26 \$ (soit une croissance de 10 à 26 %).

7. Constats

L'entente spécifique pour le développement dynamique du secteur agroalimentaire de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine se voulait un moyen de soutenir la mise en œuvre de la planification stratégique régionale. Elle visait principalement à offrir un levier financier capable de stimuler la consolidation et le développement des entreprises et du secteur agroalimentaire afin d'assurer leur pérennité et ainsi contribuer à la création de richesse en région.

À l'origine, le PRDA disposait, pour la période de 2007 à 2010, d'une enveloppe de 2 130 000 \$ et visait à soutenir 80 projets totalisant 6 M\$ d'investissements, soit 75 000 \$ par projet. Le 1^{er} novembre 2008, soit 20 mois après sa mise en œuvre, les sommes engagées totalisaient 2 063 630 \$ répartis dans 85 projets, pour des investissements totaux et moyens respectifs de 12,3 M\$ et 144 358 \$. À notre grande satisfaction, tous nos objectifs étaient atteints, voire même dépassés, tant au niveau du nombre de projets, supérieur de cinq à ce qui était prévu, que des investissements par projet où ceux-ci étaient presque deux fois plus importants.

Ainsi, l'ajout de 920 000 \$ au FRDA le 6 janvier 2010 a permis de répondre positivement à 53 projets supplémentaires d'entreprises portant ainsi le nombre total à 138.

La réponse des entreprises agricoles et agroalimentaires est sans équivoque, à preuve les investissements des promoteurs. À terme, ces projets ont permis la consolidation ou le développement de leur entreprise en vue d'intégrer une éventuelle relève, ou plus simplement d'accroître leur rentabilité et de se donner une meilleure qualité de vie. Mais ce qui est encore plus probant de l'impact du PRDA est son incidence sur le dynamisme régional du secteur agroalimentaire de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine et ce, en dépit de la période difficile que nous connaissions.

8. En conclusion

Le projet d'entente spécifique qui avait été convenu identifiait des objectifs généraux et spécifiques. À la lecture de ces derniers, nous pouvons affirmer que ces objectifs ont été largement dépassés. Le nombre de projet est supérieur de 70 % à nos attentes et les investissements totaux réalisés sont trois fois supérieurs à nos prévisions !

Le seul objectif non atteint, consistait en un soutien financier pour la réalisation de projets d'essais et d'expérimentations. Ceci s'explique principalement par la non-disponibilité des conseillers du MAPAQ à initier et supporter ce genre de projets. Ces derniers étant fort occupés à accompagner les promoteurs dans la réalisation de leurs projets d'investissements.

En terme de modalités de l'entente, nous sommes également très satisfaits du mode de fonctionnement avec les différents comités mis en place (voir Section 2 - Mise en œuvre).

La concertation entre les acteurs du secteur agroalimentaire a été à l'origine de l'entente sur le développement dynamique de l'agroalimentaire, tout comme elle a contribué à la réussite de sa mise en œuvre et des résultats obtenus. Cette mobilisation a permis la mise en place d'interventions adaptées en soutien à la réalisation de la planification stratégique régionale de l'agroalimentaire. Le leadership et l'engagement des ministères et organismes impliqués dans l'entente sont aussi des éléments clés ayant contribué à ces résultats. Leur implication a fait en sorte que les entreprises agricoles et agroalimentaires se sont senties épaulées dans la réalisation de leur projet.

L'adhésion des entreprises agricoles et des organismes à cette entente témoigne de la justesse de la mesure mise en place. Les investissements réalisés auront tantôt permis le démarrage, la consolidation ou le développement d'entreprises agricoles ou agroalimentaires et, pour certaines d'entre elles, contribué à l'établissement d'une relève. L'importance de ces investissements est la preuve de la confiance des promoteurs envers le secteur, puisqu'au terme de leur projet et avec l'aide de cette entente, ils auront investi 19,4 millions de dollars

Dans leur allocution, lors de l'annonce de l'entente en septembre 2006, les ministres Normandeau et Vallières affirmaient leur engagement envers le secteur et la région et lançaient, du même souffle, le défi aux acteurs et entrepreneurs régionaux de faire de cette entente une réussite. Comme en témoigne ce bilan, nous sommes en mesure d'affirmer que ce défi a été relevé. Les objectifs initiaux sont dépassés et les projets soutenus par cette entente sont répartis sur l'ensemble du territoire et entre les secteurs de

production. Par ailleurs, cette mesure spécifique a soutenu la relève sur les entreprises de manière significative. En terme d'impacts, les sommes investies en région ont contribué à la pérennité des entreprises agricoles et agroalimentaires de même qu'à l'économie locale et, par le fait même, au développement régional.

L'agriculture, par son caractère multifonctionnel, joue un rôle important dans le développement régional. Elle favorise une occupation active et dynamique du territoire et contribue au développement économique et durable des milieux ruraux. De plus, elle façonne le paysage et occupe des espaces qui contribuent à diversifier les panoramas ceinturant la péninsule gaspésienne et l'archipel des Îles-de-la-Madeleine, constituant la base du produit touristique de la région.

Les efforts de mise à niveau des actifs réalisés par les producteurs au cours de la période du PRDA, soit principalement de 2007 à 2010, ont contribué à insuffler une vague d'optimisme et à diminuer le rythme de cessation des activités des entreprises agricoles, tout en démarrant de nouvelles entreprises. Les revenus bruts de la production agricole ont, quant à eux, augmenté de 25 % durant cette période, pour être portés à 27,5 M\$.

9. Recommandations

Au-delà des investissements, le PRDA a mobilisé de façon importante les différents intervenants régionaux envers le secteur agroalimentaire et son développement. Au cours de cette même période, les Tables de concertation bioalimentaire de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine ont réalisé leur planification stratégique respective. Cette démarche a permis d'amorcer la réflexion des intervenants sur « comment » appuyer le développement du secteur dans l'avenir. En fait, bien que le PRDA ait été très structurant pour le secteur agroalimentaire de la région, plusieurs défis demeurent et il importe de s'en préoccuper afin d'en assurer sa pérennité.

Ces défis concernent le développement, la rentabilité et la pérennité des entreprises agroalimentaires. L'établissement de la relève tout comme l'occupation dynamique du territoire font partie des priorités et des préoccupations du milieu agroalimentaire.

Enfin, pour relever ces défis, la région a encore besoin de leviers économiques adaptés et capables de soutenir les entreprises agroalimentaires. Les résultats obtenus par l'entente spécifique sur le développement de l'agroalimentaire en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine démontrent que des mesures adaptées peuvent faire la différence et contribuent de façon significative à la pérennité du secteur.